



Siège social

2685, route de Trégourez
Pont Flaouter
29510 BRIEC

PROCES-VERBAL

du comité du 19 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix-neuf avril
A dix-neuf heures trente
En présentiel

Le Comité du BCCF (Bearded Collie Club de France) s'est réuni, sur convocation de Monsieur le Président en date du 9 mars 2025, afin de débattre après l'Assemblée Générale électorale des points portés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Election du Bureau
2. Election des présidents de Commissions
3. Règlement interne du BCCF concernant les dérogations au LOF

Présents : Mesdames Marie-Christine BASTARD, Annette FRANCOIS, Déborah MICHAUX et Marie-Claire MOREY,
Messieurs Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER, Daniel JAY, Guy JENNY et Patrick MEULEMAN

Absente excusée : Madame Katia VIGOUREUX

Monsieur le Président **Guy JENNY**, ouvre la séance à 19h35 et souhaite la bienvenue à **Annette FRANCOIS** qui vient de rejoindre le Comité et nomme **Marie-Christine BASTARD** secrétaire de séance.

Guy JENNY, déclare que le comité s'est réuni avec un ordre du jour bien précis.

1) Election du Bureau

Président : Guy JENNY
Approuvé à l'UNANIMITE

Vice-Président : Daniel JAY
Approuvé à l'UNANIMITE

Secrétaire : Marie-Christine BASTARD
Approuvé à l'UNANIMITE

Secrétaire adjointe : Déborah MICHAUX
Approuvé à l'UNANIMITE

Trésorier : Patrick MEULEMAN
Approuvé à l'UNANIMITE

Pas de volontaire pour le poste de trésorier adjoint

2) Désignation des Présidents de Commissions

CTE : Marie-Claire MOREY et Déborah MICHAUX
Utilisation : Daniel JAY
Agility : Guy JENNY
Communication : Marie-Christine BASTARD
Expositions : Guy JENNY
Délégations : Guy JENNY
Juges : Guy JENNY
Litiges : Guy JENNY et tous les membres du Comité
Boutique : Annette FRANCOIS
Approuvé à l'UNANIMITE

3) Règlement interne du BCCF concernant les dérogations au LOF

« La SCC est chargée de la gestion du LOF et édite les règlements qui en découlent. Elle est donc chargée de les faire appliquer. Le BCCF Club affilié à la SCC est également tenu à les appliquer et les faire appliquer. En conséquence, le BCCF refusera toute demande de dérogation au LOF, que ce soit pour les mariages consanguins ou les dispenses d'âge. »

Le Président remercie tous les membres du Comité pour leur participation

Tous les sujets de l'ordre du jour ayant été traités **Monsieur Le Président** clôt la séance à 20h05

Fait à BRIEC, le 19 avril 2025.



Monsieur **Guy JENNY**
Le Président



Madame **Marie-Christine BASTARD**
La secrétaire

Ci-joint : Annexe 1 « PV de la commission élection du 6 mars 2025 »

Siège social

2685, route de Trégourez
Pont Flaouter
29510 BRIEC

PROCES-VERBAL

De la commission d'élection du 6 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le six mars

A dix-huit heures trente (durée estimée de la réunion : 30 minutes)

Par visioconférence avec Messenger

La Commission d'élection du BCCF (Bearded Collie Club de France) s'est réunie, sur convocation de Monsieur le Président, **Guy JENNY**, par visioconférence afin de débattre des points portés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Etude et Validation de la liste des candidats au Comité pour le scrutin du 19 avril 2025.

Présents : Mesdames Marie-Christine BASTARD et Marie-Claire MOREY.
Monsieur Guy JENNY

Monsieur le Président **Guy JENNY**, ouvre la séance à 18h30 et nomme **Marie-Christine BASTARD** secrétaire de séance.

Guy JENNY, déclare que conformément à notre Règlement Intérieur, la Commission des Elections nommée par le Comité lors de sa précédente réunion, s'est réunie afin de dresser la liste des candidats au Comité pour le scrutin du 19 avril 2025.

- Candidats sortants : ont fait part de leur volonté à rester au Comité : Jean Marie BLUSSEAU BOURCIER, Déborah MICHAUX et Patrick MEULEMAN.
- Nouvelle candidature reçue au domicile du Président : Annette FRANCOIS. Son dossier est complet et conforme.
- Tous les candidats sont à jour de leur cotisation 2025.

La commission vérifie également la conformité des documents qui seront envoyés aux adhérents :

- ✓ Lettre d'accompagnement
- ✓ Professions de foi
- ✓ Bulletin de vote

Le Président demande à la secrétaire de se charger de transmettre ce procès-verbal au Comité.

La réunion est close à 18h45.

Fait à BRIEC, le 6 février 2025,

Monsieur **Guy JENNY**
Le Président

Madame **Marie-Christine BASTARD**
La secrétaire